

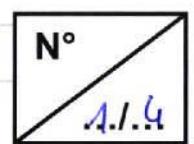
Concours section : BIBAS EXTERNE CLASS.SUPERIEURE BIBAS EXTERNE
Epreuve matière : COMPOSITION
N° Anonymat : A000005322 Nombre de pages : 4

Concours	Section/Option	Epreuve	Matière
FEE	R0000	102	0630

À l'heure de la multiplication des sources d'information, le patrimoine documentaire présent dans les bibliothèques reste une source sûre. Le patrimoine se définit par ce que l'on hérite. Il est donc important de continuer à transmettre cet héritage, qui évolue au fil du temps. Cette tâche est complexe car il s'agit de toucher un public très hétérogène en termes d'âge, de condition socio-professionnelle, de handicap voir un public empêché ou non-fréquentant. Nous pouvons donc nous interroger sur les vecteurs de succès et de difficultés d'une telle démarche.

Nous traiterons tout d'abord de la valorisation du patrimoine dans les locaux, puis du numérique en tant que solution pour élargir le public et permettre de conserver les documents patrimonialise les plus fragiles et enfin de l'évolution de la notion de patrimoine.

Pour commencer, mettre le patrimoine documentaire des bibliothèques à la portée des publics peut se faire au sein même des locaux. Une première étape est le signalement des collections patrimoniales dans le catalogue général de la bibliothèque ou bien dans un catalogue spécialisé. Par exemple, on peut citer CALAMES (catalogue en ligne des archives et manuscrits de l'enseignement supérieur) géré par l'ABES (Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur) ou la Base Patrimoine. Le catalogage nécessite une formation adéquate du personnel, notamment sur les formats de catalogage comme l'EAD (Encoded archival description) pour les archives.



Ce format est en XML, ce qui lui permet d'être visible sur le web, c'est-à-dire par tous ceux qui ont une connexion internet et un terminal de lecture.

Un autre aspect de la valorisation du patrimoine dans les locaux d'une bibliothèque est la signalétique et éventuellement les espaces dédiés. Ici se pose la question de l'accessibilité du point de vue de l'aménagement, pensé pour tous, y compris les personnes handicapées moteurs et visuels, et de la signalétique, en termes de police, couleur et taille de caractères. Un espace avec un personnel dédié peut également permettre un accueil personnalisé tout en protégeant les œuvres les plus fragiles nécessitant des précautions de manipulation. Il existe une salle ouverte aux mêmes horaires que le reste de la médiathèque avec un agent spécialisé ~~aux~~ ou ~~une~~ autre par exemple.

Enfin, le troisième volet de la valorisation du patrimoine en présentiel est la médiation. En effet, la médiation documentaire ^{peut} se traduire par la production de bibliographies ou de brochures présentant tout ou partie des collections patrimoniales. Aussi, selon la politique culturelle de la tutelle, la médiation culturelle a toute sa place dans la valorisation du patrimoine. Il peut s'agir de monter une exposition, comme l'a fait la médiathèque de Conflans-Sainte-Honorine avec un photographe local, de mettre en place un parcours thématique, adapté à chaque âge, des animations, des ateliers, des lectures à voix haute, des contes ou des conférences. Dans ce cas les contraintes peuvent être le temps et les coûts.

Ces différentes façons de mettre le patrimoine documentaire à la portée des publics ne concernent que les publics pouvant se rendre en bibliothèque et les œuvres qui leur sont commençables.

Dans un deuxième temps, le numérique peut être une solution pour élargir le public et permettre la conservation des documents les plus fragiles. Tout d'abord, les techniques de numérisation impliquent des coûts, des moyens humains, des compétences et des

machines spécifiques. En effet, il s'agit de numériser les collections de façon à ne pas abîmer le document d'une part, et à pouvoir le communiquer efficacement d'autre part. Aussi, la question du format de numérisation est importante. Par exemple, la bibliothèque municipale de Lyon a choisi le mode texte dans un souci de lisibilité. En effet, les documents peuvent ainsi être transcrits en voix de synthèse pour les personnes porteuses de handicap visuel.

Par la suite, ces documents numérisés sont présentés dans des bibliothèques numériques. On peut citer Gallica et Europeana. Aussi, le programme des bibliothèques numériques de référence permet aux bibliothèques labellisées par le ministère de la Culture et de la Communication de bénéficier d'une subvention et d'une aide technique de l'état pour le développement de leur bibliothèque numérique. Ces bibliothèques numériques en ligne permettent de toucher un public à distance comme certains étudiants, empêché et éventuellement non fréquentant.

Enfin, le numérique nécessite une médiation numérique et donc le développement de nouveaux outils. Par exemple, la BDIC (Bibliothèque Documentation Internationale Contemporaine) a mis en place des cartables numériques qui regroupent un ensemble d'outils (bibliographies, vidéos, ...). destinés aux enseignants universitaires et du secondaire.

Après avoir évoqué le patrimoine de façon matérielle et immatérielle, on peut questionner la notion même de patrimoine.

Pour finir, la notion de patrimoine est en évolution. En effet, les bibliothèques peuvent s'approprier le patrimoine. Au-delà de la notion de patrimoine en tant que fonds ancien, rare, et précieux, il faut considérer la part du patrimoine local et régional. Par exemple, dans la bibliothèque municipale de Vauvry-sur-Seine, se trouve un rayon de documents

tracitant de l'histoire des Yvelines. De plus, il est possible d'envisager des partenariats avec des musées (comme la BPI : bibliothèque publique d'information) ou avec des associations locales.

Par ailleurs, une vision conceptuelle du patrimoine en devenir existe : il s'agit du web. En effet, depuis la loi DADVSI (droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) promulguée en 2006, le web est entré dans le dépôt légal. À ce titre, il peut être considéré comme patrimoine. Cela soulève des questions quant aux modalités de diffusion de ce patrimoine auprès des publics.

Enfin, les collections patrimoniales peuvent contribuer à l'innovation pédagogique. En effet, par exemple la BDIC a mis en place un MOOC (Massive Open Online Course) sur la Première Guerre mondiale. Il s'agit d'un ensemble de vidéos pédagogiques, accessible à tous de façon illimitée et au rythme de chacun, et interactif. Ce genre d'initiatives peut toucher un public en quête de formation, même si cela implique un certain coût, des moyens techniques et humains, et une collaboration avec des enseignants-rechercheurs spécialisés.

En conclusion, la valorisation et la diffusion du patrimoine documentaire en bibliothèque peut donc toucher par plusieurs biais des publics très divers. La question du patrimoine étant en redéfinition constante, de nouvelles compétences sont et seront régulièrement nécessaires donc il est important que les bibliothécaires continuent à se former tout au long de leurs carrières. Cette démarche inclut une part croissante du numérique et s'inscrit ainsi dans les évolutions du métier.